

Appréciation des ressources

D'une manière générale, les prestations d'Action Sanitaire et Sociale sont attribuées en fonction du quotient familial (QF) du demandeur.

Le quotient familial est consultable et imprimable depuis l'Espace Privé MSA dans la rubrique :
=> *Particulier/Mes services/Famille Logement/Enfance/Mon quotient familial*

Mode de calcul du quotient familial 2021

✓ *Les ressources à prendre en compte :*

... le 12^{ème} des ressources annuelles déclarées avant toute déduction et tout abattement fiscal (il n'est donc pas tenu compte de l'abattement de 10 % ou des frais réels pour les salariés) ;

... déduire les pensions alimentaires versées ;

... ajouter les prestations familiales mensuelles (y compris Allocation Logement, Aide Personnalisée au Logement, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé).

✓ *Les périodes de référence :*

... Ressources annuelles 2019

... Prestations familiales du mois de référence

✓ *Le nombre de parts :*

... diviser par le nombre de parts fixé comme suit :

Composition de la famille	Personne seule	1 ou 2 parents avec :			
	/	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Nombre de parts : (enfant à charge au sens des PF)	2	2,5	3	4	4,5

... au-delà du 4^{ème} enfant, ajouter ½ part par enfant ;

... pour chaque enfant titulaire d'une allocation d'éducation pour l'enfant handicapé, ajouter ½ part au nombre de parts du tableau ci-dessus.

Pour les prestations non soumises à QF, les conditions d'appréciation des ressources du demandeur sont détaillées dans les fiches explicatives de ce règlement.